

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois février, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 28 février 2019.

Ordre du jour

- Aménagement du cimetière : avant-projet sommaire
- Aménagement du cimetière : Fonds de concours 2019-2020
- Maintien de la maternité de Dinan
- Questions diverses

RÉUNION DU 28 FÉVRIER 2019

Le vingt-huit février deux mil dix-neuf, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mme Cathelyne KERSSIES – Monique TRÉHEL – Martine BUGEAUD - MM. Pascal PERRIN – Pascal LORRE – Olivier TRÉHEL – Serge RIVIÈRE – Alain BRIOT

Absents excusés : Mr Antoine DECONCHY (procuration à Mr Pascal LORRE) – Mr Pascal BOURSICOT (procuration à Mr Alain BRIOT) – Mme Gwénaëlle MARTIN (procuration à Mme Martine BUGEAUD) – Mme Pascale MOUSSET (procuration à Mme Cathelyne KERSSIES) – Mme Solène DEVAUX

Absent : Mr Johnny LEPÈRE – Mr Olivier BOIXIÈRE

Secrétaire de séance : Mme Cathelyne KERSSIES

Le procès-verbal de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2019-02-01

OBJET : AMÉNAGEMENT DU CIMETIERE **AVANT PROJET SOMMAIRE**

(Délibération transmise en sous-préfecture le 4 mars 2019)

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'Avant-Projet Sommaire de l'aménagement du cimetière préparé par Mr Roch de Crevoisier, architecte-urbaniste chargé de ces travaux.

Il précise que l'ensemble des remarques faites en conseil municipal et lors d'une réunion de présentation du projet initial ont été prises en compte.

Le budget prévisionnel est estimé à 163 014 € HT qui correspond aux travaux suivants :

- Aménagement des allées du cimetière, extension du columbarium, création d'un jardin du souvenir
- Création d'un abri à l'entrée sud du cimetière avec incorporation d'un local poubelle
- Sécurisation de l'entrée du cimetière avec création d'un plateau surélevé

Monsieur Le Maire propose de rajouter, sous forme d'avenant, la réfection de la voie communale qui longe le cimetière jusqu'à l'entrée du bourg.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- Approuve l'avant-projet sommaire présenté
 - Accepte la proposition de Monsieur Le Maire de poursuivre la réfection de la voie jusqu'à l'entrée du bourg
 - Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 2019-02-02
OBJET : AMÉNAGEMENT DU CIMETIERE
FONDS DE CONCOURS 2019-2020

(Délibération transmise en sous-préfecture le 4 mars 2019)

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que le conseil communautaire de Dinan-Agglomération a décidé de reconduire pour le BP 2019 le dispositif de fonds de concours.

Les travaux d'aménagement et d'accessibilité du cimetière peuvent entrer dans le champ d'action de ce fonds.

Aussi, compte-tenu de ces données, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'engager dès 2019 les travaux d'aménagement du cimetière
- Sollicite auprès de Dinan-Agglomération le fonds de concours pour cette opération
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

DÉLIBÉRATION N° 2019-02-03
OBJET : MAINTIEN DE LA MATERNITÉ DE DINAN

(Délibération transmise en sous-préfecture le 4 mars 2019)

Le maintien de la maternité accouchante du centre hospitalier de Dinan doit être garanti afin de préserver l'intégralité de tous les services existants (cardiologie, gastrologie, neurologie, pneumologie, urgences, gériatrie...).

La disparition de la maternité entraînerait la fermeture de tous les services qui nécessitent la présence d'anesthésistes 24 h/24.

Le centre hospitalier René Pléven de Dinan est le plus gros employeur de la ville et garantit l'attractivité du pays de Dinan dans le cadre de l'aménagement du territoire. Il assure la proximité de la prise en charge des soins de qualité en toute sécurité et évite les fuites de patients vers d'autres territoires de santé tels que Rennes ou St Brieuc.

Compte-tenu de ces données, le conseil municipal, par 12 voix POUR et une abstention (Mme Cathelyne KERSSIES) :

- Demande le maintien et le développement d'une maternité accouchante sur le centre hospitalier de Dinan

QUESTIONS DIVERSES

➤ Distributeur automatique de pains

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la mise en fonction du distributeur automatique de baguettes.

➤ Cimetière

Une réunion de travail sur le projet de règlement de cimetière a eu lieu le 25 février

➤ Panneau d'informations

Un rendez-vous est fixé le 12 mars prochain avec la société ELANCITÉ pour étudier sur place les questions soulevées en conseil et avant décision définitive.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits

La séance est levée à 21 heures 30

La secrétaire de séance
Cathelyne KERSSIES

Le Maire
Pascal PERRIN